



Adhérer à la CNAIB-SPA c'est :



- **Faire partie d'un groupe** de professionnelles passionnées
- Savoir se prémunir contre les offensives des professions médicales ou paramédicales

- **Eviter des erreurs** préjudiciables en étant informée des lois, décrets, arrêtés et législation en vigueur
- **Accéder à une assistance**



- **Partager** des expériences en créant une synergie de groupe
- **Créer** un réseau d'intérêts communs par le biais du site

Et bien d'autres choses encore...

VOS AVANTAGES



Inclus

Conseil juridique et social, assurance pour les mains, adhésion au service de médiation CM2C, aide au reclassement des salariés, accès à l'esthétique info, 2 mois d'assurance MAAF gratuite (pour première adhésion)



Nos partenariats

MAAF prévoyance et GSC assurance chômage des chefs d'entreprise, ISOGARD pose et contrôle des extincteurs, SOCOTEC et APAVE contrôles UV et électrique



Des remises importantes

Chez nos 36 partenaires fournisseurs, 20% sur la SACEM (droits d'auteurs), 10% de remise sur la librairie de la CNAIB